

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2022-459

Le Maire de Bayeux
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur Jean LEPAULMIER, Neuvième Adjoint,
CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par Varillon Déménagements, les 22 et 23 septembre 2022, 31 rue de la Juridiction, il convient de réglementer la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite **les 22 et 23 septembre 2022** :

- *Rue de la Juridiction, sur la partie comprise entre la rue des Ursulines et la rue Franche.*

Article 2 – Varillon Déménagements sera tenu de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze septembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Neuvième Adjoint

